Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 16 novembre 2026**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes suivantes :

51, avenue de Berneval

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la régularisation de la marge de recul arrière du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 51, avenue de Berneval. Le garage possède une marge de recul arrière de 0,33 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 0,90 m pour ce type de construction.

1131, rue Marest

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la régularisation de la marge latérale de la résidence située au 1131, rue Marest. Le bâtiment principal est implanté à 1,93 m de la ligne latérale de terrain, alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge latérale minimale de 2 m.

1, avenue Chénier

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre un agrandissement de 8,63 m^2 dans la marge avant de la résidence située au 1, avenue Chénier. L'agrandissement sera implanté à 3,56 m de la ligne avant du terrain, alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge avant minimale de 6 m.

55, avenue Laurier

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la création d'un lot résidentiel d'une largeur de 15,24 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 16 m, pour la propriété située au 55, avenue Laurier.

1459, boulevard Industriel

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la régularisation de la marge latérale de 3,90 m pour l'agrandissement du bâtiment accessoire situé au sud du terrain du 1459, boulevard Industriel, alors que la réglementation exige une distance minimale de 4,5 m.

197A, avenue Champlain

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la régularisation de la marge arrière de l'agrandissement de 5,45 m^2 du bâtiment principal situé au 197A, avenue Champlain, lequel est implanté à 1,45 m de la ligne arrière du terrain, alors que la réglementation exige une distance minimale de 10 m.

960, rue Henri

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la régularisation de la largeur de l'accès au stationnement de la propriété située au 960, rue Henri. L'accès existant présente une largeur de 9,44 m, alors que la réglementation municipale autorise une largeur maximale de 8 m.

16, chemin du Grand-Duc

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage isolé situé en cour arrière de la résidence de villégiature située au 16, chemin du Grand-Duc. Le garage isolé possèderait une hauteur de 7,62 m et une superficie de 118,94 m^2, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 7 m et une superficie maximale de 75 m^2 pour ce type de bâtiment.

104, boulevard Comeau

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser, dans la zone 267 C, deux conteneurs à des fins d'entreposage sur le terrain du 104, boulevard Comeau et une structure de type « couvre » conteneur par-dessus les deux conteneurs, de sorte à créer un espace d'entreposage couvert entre les deux conteneurs.

20, avenue Marquette – Demande d'entreposage parapluie

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser, dans la zone 203 I, des activités d'entreposage sur la propriété située au 20, avenue Marquette.

20, avenue Marquette – Demande d'entreposage de pales d'éolienne

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser, dans la zone 203 I, l'entreposage extérieur de pales d'éolienne sur la propriété située au 20, avenue Marquette.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 15 novembre 2026, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 16 novembre 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 28 octobre 2026

M^e^ Alexandra Hébert
Greffière adjointe